



COMMANDE KITS BUISSONS – NOVEMBRE 2023

Cette année encore, la Fédération mise sur la période automnale pour réussir la plantation de kits buissons. Pour aider financièrement, des partenaires se sont alliés à cette opération et ainsi, deux cas de figure s'offrent à vous :

1. Plantation d'un kit buisson en plaine : un kit buisson de 25 plants (1€ le plant + matériel = 25 €, **soit environ 75 % du coût total subventionné**) dans la limite du budget réservé.
2. Plantation de kits buissons autour de poteaux électriques (moyenne et haute tension), en partenariat avec ENEDIS nous vous proposons d'aménager une surface de **25 ou 50 m² autour du pylône en bénéficiant gratuitement, du kit et d'une indemnité.**

Engagements du planteur

- Conserver, fournir tout justificatif permettant de vérifier la réalisation de l'opération, pendant 10 années après la réception des plants ;
- Gérer et entretenir la haie à ses frais (remplacement des arbres morts, entretien hors période de nidification, pose d'agrains, ...) ;
- Plantation en zone de plaine (plus de 100 m d'une habitation ou d'un hangar) en favorisant une bande enherbée au pied ;
- Autorisation du propriétaire indispensable ;
- Joindre une **carte IGN** avec l'emplacement exact du kit ;
- Ne pas bénéficier de l'opération dans le cadre d'un projet déjà financé, de mesures compensatoires, d'une procédure ou pour compenser un arrachage ou du regarnissage ;
- Laisser les personnels de la fédération contrôler le bon usage du kit et rembourser l'ensemble des subventions engagés en cas de non-respect des préconisations d'implantation.

KIT BUISSONS : 25 PLANTS

- 60/80 cm racines nues :
- [Charme commun ; Groseiller à grappes ; Noisetier commun ; Aubépine ; Viorne obier]
- 25 Dalles de chanvre 0,45 m * 0,45 biodégradables (prévoir un complément type copeaux),
- 25 tuteurs,
- 25 protections chevreuil biodégradables,
- 50 agrafes

25 €

Opération subventionnée à 75 % par la Région Hauts-de-France, l'OFB et la FNC.

BON DE COMMANDE A RETOURNER AU PLUS TARD LE **15 SEPTEMBRE 2023**

Avec le règlement par voie postale à : Fédération des Chasseurs de l'Aisne - 1, chemin du pont de la planche – 02 000 Barenton Bugny

- **Nom /prénom :**

Bénéficiaire : Agriculteur – Chasseur – Privé – Autre :

- **Adresse complète :**

- **Téléphone :**

Mail :

- **Commune d'implantation :**

Précision : terrain privé – parcelle agricole – bord de chemin – autre :

Plantation de kits buissons autour de poteaux sous une ligne électrique		Plantation d'ilots biodiversités en plaine		
Nbre pied de poteaux	Surface aménagée autour du pylône (25 ou 50 m ²)	Nbre Kit 25 plants	25 € / kit	TOTAL €
			x 25 €	
			<i>Règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne</i>	TOTAL

Description du projet :

Type de plantation : Haie simple - Haie double - Ilot buissonnant – Autre :

Enjeu(x) : Erosion – Biodiversité - Paysage – Autre :

SIGNATURE